

L'anomalie de la fosse scaphoïde dans	8 0/0	des femmes normales.
» » »	21 »	» criminelles.
» » »	13 »	» aliénées.
L'oreille à anse dans	3 0/0	des femmes normales.
» »	5 »	» criminelles.
» »	4 »	» aliénées.
L'absence de l'hélix dans	7 0/0	des femmes normales.
» »	7 »	» criminelles.
» »	8 »	» aliénées.
La présence du tubercule darwinien dans	3 0/0	des femmes normales.
» » »	2,9 »	» criminelles.
» » »	2,7 »	» aliénées.

Il résulte de là que quelques anomalies de conformation du pavillon de l'oreille se rencontreraient environ deux fois plus fréquemment chez les délinquants que chez les habitants de Turin. Mais s'il en est ainsi, pourquoi les différences entre les délinquants hommes et les délinquants femmes ? Pourquoi aussi l'oreille non bordée et l'oreille darwinienne, ces formes si imparfaites du pavillon, ne sont-elles pas plus fréquentes chez les criminels que dans le reste de la population ?

Pinta, dans sa série de 500 criminels des bagnes d'Italie, a observé :

Oreilles inégales	24 fois 0/0
» à anse	35 »
» pithèques	5,60 »
» darwiniennes	43 »

Arno, sur 151 criminels, a reconnu :

Oreilles à anse	4 0/0
» de Darwin	2 0/0

Maurice Lannois (1), enfin, qui a examiné 43 détenus des prisons de Lyon, a également été frappé de la fréquence de l'écartement des oreilles (grand angle auriculo-temporal). Il a observé aussi le tubercule de Darwin, la longueur démesurée

(1) Maurice Lannois, *loc. cit.*, p. 336.

du lobule ou son adhérence à la joue, la malformation décrite par Féré et Huet à la Société de Biologie en 1885, etc. (1).

Mais, dit mon excellent collègue et ami Lannois lui-même, « il faut avouer qu'il n'y a rien en tout ceci de vraiment caractéristique et surtout rien de constant; toutes ces déformations peuvent se rencontrer sur des sujets sains d'esprit. S'il existe une formule qui puisse rendre des services au point de vue de l'Anthropologie criminelle et de l'aliénation, elle est encore à dégager. »

Dans ces derniers temps, Schwalbe (2) a bien étudié la forme et l'évolution du pavillon de l'oreille, et Binder et L. Meyer (3) se sont occupés de l'« oreille de Morel ». Or, pour ces derniers, la dégénérescence du pavillon est une déviation pathologique du type normal et non pas une rétrogradation atavique. Schwalbe, lui, a montré que le fœtus humain de quatre mois a un pavillon à plis radiés à la place de l'anthélix, ce qui rappelle l'oreille des Ongulés; celui du fœtus de cinq à six mois a une oreille en pointe sans ourlet, c'est la forme de l'oreille du cercopithèque. Ces formes d'oreilles, on les a sans doute rencontrées chez les criminels, mais ce sont des arrêts de développement du pavillon que l'on rencontre chez bien d'autres personnes.

Le tubercule de Darwin, qui est une petite éminence développée sur le bord libre de l'hélix vers sa partie postéro-supérieure, serait le vestige de l'oreille en pointe des animaux et constituerait un caractère régressif de premier ordre. On le rencontre, en effet, chez nombre de singes (macaques, babouins). D'autres déformations, telles que l'absence de l'hélix, l'effacement de l'anthélix, l'absence de l'une des branches de la fourche, l'absence du lobule, que l'on retrouve chez les Anthropoïdes et les singes, ont également pu être considérés comme des anomalies ataviques. Mais beaucoup d'autres, comme l'adhérence du lobule qui n'existe chez aucun singe, ne sont pas passibles de la même explication.

(1) Ch. Féré, *Contrib. à l'étude des variations morphologiques du pavillon de l'oreille humaine* (*Rev. d'Anthropologie*, 1886, p. 226).

(2) Schwalbe, *L'Oreille en pointe chez l'embryon humain* (*Anatomischer Anzeiger*, IV^e année, 1889, p. 406).

(3) Binder et L. Meyer, *L'Oreille de Morel* (*Arch. f. Psych.*, XX, 1890, p. 2 et 3).

Au demeurant, je crois qu'il est prudent de conclure avec Julia qu'il est impossible actuellement de compter les déformations congénitales du pavillon de l'oreille, quelle que soit leur nature, parmi les signes qui caractérisent la dégénérescence et l'atavisme, puisqu'il est possible de retrouver les mêmes anomalies chez des individus sains d'esprit et de corps, tandis qu'elles font tout à fait défaut chez des dégénérés types.

Faut-il considérer l'oreille forte et mal ourlée, l'oreille écartée et mal ordonnée comme un caractère réversif porté par les criminels? S'il en était ainsi, la police aurait trouvé son chemin de Damas; elle mettrait facilement la main sur le coupable, et pourrait s'écrier, elle aussi, comme le dit ironiquement Proal: *Teneo lupum auribus!*

Léon Laloy (*L'Anthropologie*, 1890, p. 580), tout en rapportant l'observation d'un pavillon réduit à la cavité de la conque, qui existait onze fois sur vingt-cinq membres de la même famille en trois générations, a fait remarquer que ce ne pouvait être là un caractère réversif au delà des Mammifères, puisque les autres Vertébrés n'ont point de pavillon de l'oreille. C'est là un arrêt de développement, une variation spontanée qui, sans aucun doute, pourrait être propagée par sélection artificielle. Le mélange incessant d'individus nouveaux la fait heureusement disparaître, et il n'y a pas à craindre qu'elle soit jamais fixée par la sélection naturelle. Mais cette malformation, léguée en héritage à trois générations, aurait été constatée chez une famille criminelle qu'on n'aurait probablement pas manqué d'en faire un caractère atavistique dénonçant la brutalité et la férocité.

Que le criminel ait le nez de travers, les oreilles en anse; qu'il ait la mâchoire massive, les zygomés écartés, les saillies sourcilières surplombantes et le front fuyant, les orbites très grandes et très écartées; qu'il soit asymétrique de la tête et du visage; qu'il ait l'œil hagard, faux, sinistre, les lèvres minces et la barbe rare; que plus que tout autre il porte des formes suspectes, des particularités exceptionnelles, des défauts, attribuables sans doute à un trouble de développement du crâne, des traits pathologiques ou tératologiques, il n'en reste pas moins avéré qu'à l'heure qu'il est il est impossible d'établir une

relation de cause à effet entre une anomalie crânienne ou cérébrale et la criminalité. L'étude anatomique d'un individu est impuissante encore à décider s'il a été, s'il est ou s'il sera un scélérat.

S'il existe un criminel-né, qui ne serait, selon l'Ecole, qu'un être aberrant parmi les modernes, un représentant en quelque sorte des anciens Troglodytes sauvages contemporains de l'Ours des cavernes et du Mammouth, et si le crime n'est qu'un phénomène réversif ou atavistique, une fatalité par conséquent contre laquelle le sujet reste impuissant, rien n'est moins démontré. Il y a entre les criminels une affinité sociale et psychologique, parfois une étrange ressemblance physique, mais d'affinité anthropologique il n'y en a point, c'est-à-dire que le prétendu type criminel n'existe pas.

Lombroso, Ferri, Garofalo, etc., soutiennent que l'aptitude criminelle est liée à une certaine conformation vicieuse du système nerveux, déjà reconnaissable à certains caractères corporels. L'anatomie du criminel dément une telle assertion. Ceci ne veut pas dire que la virtualité criminelle ne soit pas inscrite dans la physiologie cérébrale, mais nous ignorons encore à quelles « raies spectrales du cerveau », pour employer l'élégante expression de Tarde, correspond l'aptitude criminelle. Que l'assassin soit un cérébral, un névrosé, un détraqué, un dégénéré, un infirme au point de vue psychologique, un être hanté par la « folie morale », un possédé, un impulsif, peut-être, — mais il n'en reste pas moins vrai que le milieu social a une influence considérable pour faire passer la « puissance criminelle » de l'état latent où elle peut exister chez un sujet donné à l'état actif.

Quand il s'agit de la capacité crânienne, les données des auteurs sont contradictoires. Lombroso, Monti, Marro, Rossi, etc. trouvent une petite capacité (en bloc 1,525, pour les meurtriers italiens, contre 1,573 pour les honnêtes gens du même pays), tandis que Bordier, Magitot, Héger ont noté, et nous avec eux, une grande capacité, plus grande que chez les hommes honnêtes (1), et que sur 968 délinquants, Baer a obtenu une capa-

(1) Magitot a noté : 180 crânes parisiens, 1560 cent. cubes; 61 décapités 1571, et 45 hommes célèbres 1665 cent. cubes. J'ai trouvé 1560 chez les criminels, contre 1542 chez les honnêtes gens.

citée pareille à celle de la population qui vit en dehors des prisons (1).

Etudie-t-on la circonférence horizontale du crâne, les mêmes divergences, les mêmes contradictions apparaissent. Baer note que, d'après Wecker, la circonférence chez les Allemands adultes est, en moyenne, de 541 mill. Prenant cette circonférence chez 968 détenus, il trouve 565 mill. (max. 620, min. 525), — les délinquants incorrigibles ayant les chiffres les plus hauts, les meurtriers venant ensuite, et enfin les voleurs. Si nous nous reportons à nos propres chiffres, nous verrons que nous ne pouvons tirer de la circonférence du crâne aucune déduction sérieuse pour ou contre la criminalité, puisque nous avons trouvé 521 millimètres sur les crânes des sujets ordinaires et 525 sur les crânes des criminels. Envisageons-nous le diamètre sagittal du crâne, nous n'y trouvons non plus rien de caractéristique. Ainsi les sujets adultes normaux ayant une moyenne de 186 millimètres, Troïski trouve chez des criminels russes 23 0/0 ayant 153-180 mil., 76,6 0/0 ayant 181-200 mil. et 0,4 0/0 ayant 201 mill. et au-dessus, tandis que Baer, chez des criminels allemands, note 7,8 0/0 ayant 153-180 mill., 80,8 0/0 ayant 181-200 mill. et 2,4 0/0 ayant 201 et plus. Les divergences tiennent évidemment à la différence de race.

Le diamètre transversal maximum est sujet aux mêmes variations. Etant de 146 mill. sur les Allemands adultes normaux, il est de 156 sur les détenus de Ploetzensee étudiés par Baer (max. 178, min. 113) Jusqu'à 140, Baer en trouve 0,5 0/0; de 141 à 150, 12,4 0/0; de 151 à 160, 63,4 0/0; de 161 à 170, 23,2 0/0, — tandis que sur des criminels russes, Troïski, opérant de la même façon, note que de 131 à 150, il y en a 46 0/0, et 54 0/0 avec les diamètres de 151 à 168 millimètres. Baer, enfin, ajoute que les chiffres bas appartiennent aux meurtriers, et que les chiffres extrêmes, hauts et bas, n'appartiennent pas aux récidivistes.

L'indice céphalique varie avec les régions ou les races. J'ai

(1) Pour que des résultats sérieux sortent de ces comparaisons, il faudrait qu'elles soient faites sur des sujets de même race et avec des chiffres provenant d'une même méthode de cubage.

trouvé 80 chez les sujets normaux et 80,3 chez 109 criminels, Sur ses criminels, Baer a trouvé 10 dolichocéphales (indice=75), soit 1,1 0/0; — 425 mésaticéphales (indice = 75-79,9), soit 12,9 0/0, — et 833 brachycéphales (indice au-dessus de 80), soit 86 0/0. Ces chiffres n'ont aucun caractère particulier aux criminels. Que l'on emploie la méthode de l'indice céphalique ou la méthode de « classification naturelle », en quelque sorte géométrique, de G. Sergi (*Principi e metodo di classificazione. Le varietà umane*. Torino, 1893), on arrive toujours au même résultat, à savoir que la forme de la tête est une question de race ou une question de variété pathologique, non une question de moralité — ou d'immoralité.

La hauteur de la tête (mesurée depuis le conduit auditif) a une moyenne de 128 millimètres, avec maxima de 164 et minima de 109 (Baer); or la grande majorité des détenus de la maison centrale prussienne de Ploetzensee (634) avaient une moyenne inférieure (121,30). Selon Benedikt, les crânes aplatis disposent au crime ou à l'aliénation mentale, mais en l'espèce, je crois avec Baer qu'il ne s'agit que de différences ethnologiques (1). Enfin, le rapport des demi-circonférences antérieure et postérieure n'a pas non plus de valeur intrinsèque absolue, d'après ce que nous en avons dit plus haut et d'après les chiffres obtenus par Baer. En effet, cet observateur a trouvé : 1° que les 2 demi-circonférences étaient égales sur 81 détenus prussiens (15,22 0/0); — 2° que la moitié antérieure l'emportait sur 370 détenus (69,53 0/0), et la moitié postérieure sur 81 détenus (15,22 0/0). Il conclut que ni la région frontale n'est plus petite, ni la région occipitale plus développée que chez les sujets non criminels. Je rappelle que j'ai obtenu une projection antérieure du crâne de 80 sur les crânes des criminels contre 81 sur les crânes des sujets ordinaires. L'occipitocéphalie, la microcéphalie et la

(1) Voici à ce sujet les chiffres obtenus par Weissbach, Benedikt et Baer :

Weissbach (215 crânes normaux)	Benedikt (180 crânes de la collection de Bonn)	Baer (968 détenus berlinois)
105-110 0, 0 0/0	2,25 0/0	0,2 0/0
111-120 0,93 »	22,60 »	8,9 »
121-130 21,90 »	57,20 »	65,5 »
131-140 63,25 »	14,30 »	22,6 »
141-150 13,95 »	1,60 »	2,7 »

brachycéphalie occipitale de Benedikt sont des caractères atypiques ou pathologiques. Bref, la crâniométrie est impuissante à dévoiler le criminel.

Une combinaison de propensions héréditaires ou acquises (le caractère, aptitudes héréditaires ou accidentelles), résultant d'une cérébralité particulière et viciée, combinée à une combinaison d'exemples (milieu social) qui créent des habitudes perverses, voilà la source complexe du crime.

Le crime est une résultante, c'est, suivant l'expression imagée de Ferri, comme un microbe malfaisant auquel il faut un bouillon de culture. Le microbe, c'est l'individu, le bouillon c'est le milieu social. Je ne puis donc admettre avec Colajanni et Tarde que le crime fait le criminel, comme le fleuve fait la vallée. Sans doute « la fonction fait l'organe », mais, comme l'a finement remarqué Brouardel, au Congrès d'Anthropologie de Paris de 1889, si la danse développe les mollets des danseuses, il faut d'abord..... un mollet!

CHAPITRE III

Le Cerveau des criminels

Les criminels ont-ils l'encéphale plus volumineux ou moins lourd que les honnêtes gens?

Avant de rechercher le poids du cerveau des délinquants, établissons le poids moyen du cerveau de la population adulte honnête.

Si nous nous en référons à cet égard aux registres de Bischoff et de Broca qui comprennent les pesées de 628 encéphales d'hommes de 20 à 60 ans, non criminels, mais de toutes tailles et de toutes conditions, nous trouvons que le poids moyen de l'encéphale est de 1,362 grammes. — Si maintenant, pour apprécier l'échelle des variations, nous divisons ces encéphales en trois séries de cerveaux, moyens, petits et gros, nous obtenons les chiffres suivants :

Les gros cerveaux, de 1,500 à 1,700 grammes, sont dans la proportion de 12,5 0/0 ; les petits cerveaux, de 1,000 à 1,250 grammes, dans la proportion de 14,5 0/0, tandis que les cerveaux moyens, ceux du poids de 1,250 à 1,500, sont dans celle de 73 0/0, c'est-à-dire que les encéphales de 1,250 à 1,500 grammes comprennent les trois quarts du groupe entier. Encore est-il que c'est de 1,250 à 1,450 grammes qu'on rencontre le plus grand nombre de cerveaux.